

**DE M. MAENE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE PROJET CARMEUSE DE FLORENNES »**

**QUESTION ORALE**

**DE M. BORSUS À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA RÉVISION PARTIELLE DU PLAN DE SECTEUR DE PHILIPPEVILLE-COUVIN EN VUE DE L'INSCRIPTION D'UNE ZONE D'EXTRACTION À FLORENNES (HEMPTINNE) »**

**M. le Président.** L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maene sur « le projet Carmeuse de Florennes

» et la question orale de M. Borsus sur « la révision partielle du plan de secteur de Philippeville-Couvin en vue de l'inscription d'une zone d'extraction à Florennes (Hemptinne) » à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. La parole est à M. Maene pour poser sa question.

**M. Maene (PS).** Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je voulais revenir sur le projet Carmeuse de Florennes ou en tous les cas l'état du dossier. Depuis plusieurs semaines maintenant, on attend une décision définitive concernant la modification du plan de secteur de Philippeville visant à y inscrire une nouvelle zone d'extraction à Florennes. Quand on dit nouvelle zone, il y en a eu d'autres pour lesquels il y a eu des extensions, notamment la carrière Berthe.

On peut lire quelques interventions dans la presse et notamment au niveau de votre porte-parole et si ce n'est pas votre porte-parole, il en a vraiment l'air... je parlais, ici d'un collègue parlementaire. En ce début du mois de septembre, une nouvelle fois, l'ensemble des forces politiques s'est prononcé contre ce projet d'extension. Je sais qu'il y a des pressions qui se font tous azimuts du *lobbying* au niveau de Carmeuse, du *lobbying* au niveau des syndicats qui ont forcé la porte de l'Elysette. Je pense également que le Gouvernement a reçu le Conseil communal de Florennes et je pense que ça c'était vraiment, symboliquement, très fort et je vous en félicite.

On sait que ce dossier ne produit que très peu d'emplois. On nous dit que l'extension va sauvegarder un certain nombre d'emplois, mais en termes de création pure, cela se réduit à très peu de choses. Votre prédécesseur avait formulé une série de remarques, reprenait une série d'éléments problématiques et je voudrais savoir, aujourd'hui, M. le Ministre où on en est, dans ce dossier.

**M. le Président.** La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, effectivement, M. le Ministre, à propos du même sujet, de l'inscription de cette zone d'extraction à Hemptinne-Florennes au plan de secteur, je souhaiterais relayer, une fois encore, auprès de vous un certain nombre d'éléments d'informations et d'inquiétudes que la population locale, les riverains, la commune de Florennes elle-même, ont abondamment identifié et eu l'occasion d'exprimer.

On sait qu'on est dans une région de tradition extractive puisque Florennes est une région fortement impactée par cette activité entraînant une série d'externalités négatives pour les riverains charroi, poussières, vibrations, des nuisances diverses. La population de la région s'est fortement mobilisée contre le projet. Vous n'ignorez pas qu'une pétition détaillant les désagréments de cette exploitation éventuelle a recueilli plusieurs milliers de signatures, un comité de riverains s'est constitué fort de dizaines de militants. En résumé, leur crédo est le suivant : on a déjà assez donné pour l'extraction à Florennes et le site envisagé est totalement inacceptable, trop proche, il va déstructurer un site et son environnement. Bref, beaucoup d'inquiétudes, beaucoup de crainte de la part des riverains qui, très concrètement, considèrent que leur vie en serait vraiment bouleversée, leur bien déprécié, la valeur immobilière de leur propriété compromise, *et caetera*. Cette contestation de la population a par ailleurs trouvé écho, M. Maene l'a indiqué voici quelques instants, auprès des élus locaux puisque le Conseil communal, le Collège, son bourgmestre ont exprimé et traduit l'inquiétude de leur population et l'ont

répercutée auprès du gouvernement. Vous avez fait le choix d'auditionner les représentants de la ville. Vous avez, par ailleurs rencontré les syndicats et d'autres interlocuteurs encore. Bien évidemment, vous vous situez, M. le Ministre, au cour de cet exercice extrêmement difficile qui consiste à trouver le point d'équilibre entre activité économique et emploi, d'une part, et d'autre part, une nécessité de préserver la qualité de vie, de préserver l'environnement d'un grand nombre de personnes. On sait que ce dossier fut jalonné de tout un chemin. Il nous est bien connu en cette commission. On sait qu'avant les dernières élections régionales, une information puissamment relayée au niveau local par un parlementaire de la même formation politique s'est révélée erronée puisqu'il avait été annoncé, je dispose ici de la pièce concernée, qu'à l'initiative du Ministre Antoine, ce projet était désormais abandonné. Cette information a été communiquée par le bourgmestre de l'époque ainsi que par le ministre honoraire, M. Lebrun, à la population. Il s'est avéré que ceci était faux puisque, comme vous le savez, il n'y a pas eu de point ayant recueilli une adhésion du gouvernement et donc le ministre de l'Aménagement du territoire relayé par certains parlementaires à l'époque, a échoué dans l'information qu'il souhaitait communiquer quant à une décision qui n'a pas eu lieu. M. le Ministre, dès lors, aujourd'hui les questionnements de la population sont encore plus nombreux puisque, comme ils se sont rendus compte qu'ils n'ont pas pu faire confiance à la parole ministérielle de l'époque, ils s'interrogent quant aux rebondissements de ce dossier.

Ils ont observé, également que le point semble faire l'objet de tractations importantes à l'intérieur du gouvernement. Ils sont sceptiques, en se disant :

*« Tiens, est-ce que, dans le gouvernement, il n'y a déjà pas une décision qui serait prise, est-ce que le ministre Henry ne fait pas l'objet, à l'intérieur du gouvernement, de pressions en sens divers ? ».*

Ils s'interrogent en se disant, : *« Mais est-ce que ce n'est pas au ministre Henry, finalement, qu'on fait porter le chapeau, sachant bien qu'il est compétent, évidemment en cette matière et concernant cette proposition-là mais que ceux au sein du gouvernement plaident auprès de lui pour que ce dossier puisse évoluer positivement ».*

Bref, M. le Ministre, pourriez-vous nous faire l'état des lieux de ce dossier ? Je sais qu'avant de prendre une décision, vous ne pouvez pas annoncer la teneur de la décision ni tous les éléments de votre analyse, mais quel est l'agenda que vous vous êtes fixé ou que vous avez fixé à votre administration, quel est l'agenda du gouvernement, quelle est l'écoute que vous pouvez réserver à ces inquiétudes, à ces vives craintes qui sont exprimées, notamment par l'intermédiaire de M. Maene et par moi-même, dans cette enceinte parlementaire ?

*(Mme Cremasco, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** Je remercie, avant de céder la parole à M. le Ministre, chaleureusement M. Senesael pour avoir débuté les travaux en temps et en heure. La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Ce dossier est évidemment très controversé, comme vous le savez d'ailleurs fort bien puisqu'il a été déjà initié sous le gouvernement Arc-en-ciel. Personne ne peut négliger un tel enjeu économique. Monsieur Maene, vous évoquez la partie création d'emplois, mais il y a les emplois existants ; donc l'enjeu économique et d'emplois est réel, de même qu'il est impossible de ne pas tenir compte de l'impact réel d'un tel projet sur l'environnement local. Un projet tel que celui-là ne peut pas être anodin.

Il est donc logique que les discussions prennent du temps avant une décision de cette ampleur. Au niveau des faits, indépendamment de la procédure de révision de plan de secteur, certaines contraintes majeures identifiées en 2009 par mon prédécesseur ont été levées. Il s'agit de la signature d'une convention entre le secteur carrier du Bassin de Florennes et le secteur EAU (SWDE et INASSEF), et de l'adoption par le Gouvernement de l'Arrêté Infrastructures.

L'enquête publique a récolté plusieurs milliers de réclamations, les autorités communales ont pu également nous rappeler leur vive opposition à voir ce dossier se clôturer positivement. En

parallèle, ce dossier relève d'un impact économique majeur puisqu'il permettra d'assurer la pérennité du groupe carrier en Belgique et plus particulièrement les installations d'Aisemont. Un nombre important d'emplois est également concerné.

Une étude atteste que 100 emplois directs et 1 000 emplois indirects sont liés au sort de ce dossier. Avant de prendre position et sur ma proposition, le gouvernement a rencontré la commune, le Groupe Carmeuse et les syndicats. J'avais également proposé qu'il rencontre le comité de riverains.

Étant donné l'importance de ce dossier et de toutes ses implications, j'ai souhaité que le gouvernement se positionne le plus tôt possible sur une orientation claire. C'est pourquoi je l'ai saisi dès le mois de juin dernier.

Je le répète, un tel dossier n'est pas anodin, tant sur le plan économique que de son impact local. C'est pourquoi il est évident qu'une décision favorable n'est imaginable qu'en garantissant notamment les éléments suivants :

l'accompagnement des agriculteurs (phasage) ;

la création d'un comité d'accompagnement avec riverains ;

l'obtention de garanties sur la réalisation infrastructures-RAIL et des conditions d'exploitation strictes merlons, paysage, gestion des poussières, tirs de mine. Quoi qu'il en soit, il faut en tout cas qu'il y ait effectivement une décision qui se prenne, qu'elle soit positive avec toutes les conditions qui doivent l'accompagner ou qu'elle soit négative, mais que ce soit une décision claire et non pas une fausse décision négative.

Ceci étant, le temps est désormais venu de décider. Après ces différentes interventions, ces différentes auditions devant le gouvernement, l'ensemble des questions a pu être abordé, chacun a pu se faire son opinion et donc le point sera donc discuté lors de la réunion du Gouvernement wallon de ce jeudi. Je crains de ne pouvoir vous en dire plus aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** La parole est à M. Maene.

**M. Maene (PS).** Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et les éléments contenus dans cette réponse. Effectivement, il y a beaucoup d'emplois à Aisemont qui nous dit-on, seraient suspendus à la carrière, à la nouvelle extraction à Florennes-Hemptinne. Je pense que, *in fine*, le problème vient du coût, puisqu'il existe suffisamment d'endroits en Wallonie où il est possible d'extraire des pierres qui pourraient permettre à Aisemont de continuer dans de bonnes conditions et de maintenir en tout les cas, une activité importante sur le sol wallon.

Je ne connais pas le projet industriel de Carmeuse, je ne sais pas s'il a été étudié, et je ne sais pas si ce projet nécessite effectivement qu'il doive obligatoirement situer l'extraction pour leur compte et de leur propre initiative à Florennes. Je pense qu'ils souhaitent lier les extensions de Berthe, je pense qu'il n'y a pas eu d'éventuelles tractations avec d'autres carriers dans le coin comme Solvay, qui se trouve juste à côté. Je reste avec un certain nombre de questions ; d'accord, il y a de l'emploi, de l'activité, de la compétence et tout cela est wallon. Il faut effectivement essayer de le préserver, mais je reste avec des questions : a-t-on vraiment fait tout le tour des éventuelles autres possibilités qui pourraient aider à permettre le maintien de cette activité industrielle ?

Je prends note qu'un certain nombre d'obstacles ou de questions qui avaient été soulevées par votre prédécesseur ont à présent trouvé réponse. Je pense que votre idée de rencontrer les gens du CRAC, il faut la réaliser. Je pense qu'à un moment donné, ils ont aussi besoin d'être entendus par d'autres personnes que les parlementaires locaux ou l'un ou l'autre ministre. Je pense qu'il doit y avoir, au niveau du gouvernement, une forme d'action commune par rapport à ce comité d'opposants ou en tous les cas qu'ils puissent être entendus à votre niveau. Je pense que cela permettrait certainement d'éclaircir un certain nombre de points. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Je prends bien note du fait que le gouvernement sera saisi du dossier demain, c'est relativement clair

et précis.

Deuxièmement, je pense qu'effectivement, il était important de pouvoir entendre l'ensemble des avis aussi largement que possible.

Troisièmement, vous savez combien je suis attentif, combien nous sommes attentifs à l'actualité économique. Cependant on ne peut pas, me semble-t-il, imposer à l'analyse du dossier une activité économique si c'est au prix vraiment d'une situation où on va bouleverser la vie de nombreuses personnes si effectivement des nuisances sont imposées. Il faut toujours se mettre à la place des gens. Si des nuisances sont imposées à autant de personnes, M. Maene a rappelé que Florennes est « cernée » par les carrières, si je puis dire, avec la carrière Berthe d'un côté, l'éventuelle autre exploitation de l'autre. J'engage donc qu'on soit d'une extrême vigilance par rapport à chacun des éléments, à chacune des remarques formulées par les habitants et par leurs associations représentatives.

**42 P.W. - C.R.I.C. N° 5 (2011-2012) - Mercredi 28 septembre 2011**